

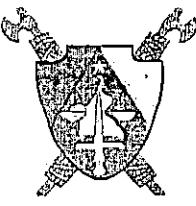
REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SECRETARIAT

## DECISION PREFECTORALE N° 008 /DP/D42/CDPM/2024

Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation N°01/DC/RN/D42/CDPM/2024 du 01<sup>er</sup> mars 2024, pour la construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI,  
*Maître d'Ouvrage Délégué*

Vu la constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n°2022/302 du 12 novembre 2022 portant nomination de Monsieur **SADI GILLES CHRISTIAN, Administrateur Civil** aux fonctions de Préfet du Département du MAYO LOUTI ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29/12/2023, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024;

Vu le Dossier de Demande de Cotation N°01/DC/RN/D42/CDPM/2024 du 01<sup>er</sup> mars 2024 pour la construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le procès-verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du MAYO LOUTI, dressés le 05 avril 2024 ;

**DECIDE :**

Article 1 : L'Entreprise ci-après est retenue pour la construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord, conformément au tableau ci-après :

N° Lot et Intitulé du projet	Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
<b>Lot unique :</b> Construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord	<b>ETS ABOU B.P:</b> 1 882 Garoua Tel 699 50 80 80	6 700 210 F CFA	7 990 000 F CFA	Trois (03) mois

Article 2 : Le soumissionnaire ci-dessus désigné, est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

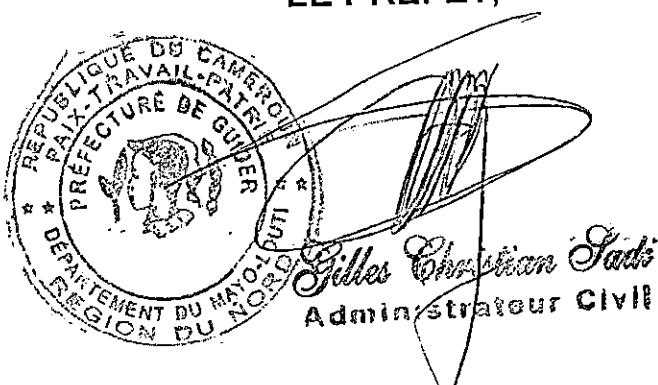
12 AVR 2024

Guider, le \_\_\_\_\_

LE PREFET,

Ampliations :

- ✓ DDMAP/ML
- ✓ ARMP-NO/GAROUA
- ✓ DDEPAT/ML
- ✓ CDPM/ML
- ✓ CFD/ML
- ✓ INTERESSES
- ✓ CHRONOS/ARCHIVES



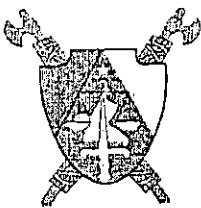
REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SERCRETARIAT

## COMMUNIQUE N° 012/C/RN/D42/CDPM/2024

Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation N°01/DC/RN/D42/CDPM/2024 du 01<sup>er</sup> mars 2024, pour la construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, MAITRE D'OUVRAGE  
DELEGUE, COMMUNIQUE :**

Par décision DECISION PREFECTORALE N° 008/DP/RN/D42/CDPM/2024 du 12 AVR 2024, l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du marché objet de l'Avis de Consultation susvisé pour les montants et délai ci-après :

N° Lot et Intitulé du projet	Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
Lot unique : Construction d'un forage équipé de PMH dans le village Kering dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo Louti, Région du Nord	ETS ABOU B.P: 1 882 Garoua Tel 699 50 80 80	6 700 210 F CFA	7 990 000 F CFA	Trois (03) mois

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

12 AVR 2024

Guider, le \_\_\_\_\_

**LE PREFET,**

